



Coups portés sur un chien lors d'une exposition canine

Par **Morgan BS**, le 24/02/2018 à 20:12

Bonjour à tous,

Je viens vous demander votre aide, pour une situation un peu particulière et un peu longue à expliquer. Je suis désolé si je me suis trompé de section, je ne trouvais rien en rapport avec les animaux.

J'ai acheté un Golden Retriever chez une éleveuse, il y a un peu plus d'un an. Etant d'une excellente lignée, et suivant les conseils de l'éleveuse, je l'ai emmené à une exposition canine d'où il est sorti Meilleur Puppy. Bref, un chien très prometteur.

Aujourd'hui, nous sommes allés à une exposition internationale où il concourait pour le titre de Meilleur Jeune. Au vu des concurrents, il avait de très grandes chances de gagner (j'ai eu les compliments d'éleveurs et d'autres participants qui le voyaient gagnant). Mais 30 minutes avant le passage devant le juge, un Flat-Coated Retriever a attaqué mon chien, le saisissant par la joue et l'oreille et ne le lâchant pas. Mon pauvre pépère n'a rien compris, lui qui n'avait jamais été attaqué et qui n'a jamais montré le moindre signe d'agressivité ni envers d'autres chiens ni envers des gens. Pendant que mon chien se faisait mordre, un juge s'est précipité vers lui et lui a asséné plusieurs coups de pied, pensant sans doute que ça les séparerait (déjà c'est une énorme bêtise, mais en plus il tapait le mauvais chien).

Sur le moment j'étais complètement paniqué. Il faut savoir que j'ai pris ce chien alors que j'étais dans une grave dépression. Il m'a véritablement sauvé la vie. Réellement. Donc j'y tiens plus que tout, et de le voir ainsi mordu au visage et frappé m'a complètement retourné, j'en tremblais sans pouvoir rien faire.

Bref, le moment du jugement est arrivé, et tant bien que mal, j'ai emmené mon chien sur le ring où le juge lui a demandé de trotter, comme à l'accoutumée, pour juger les allures. Et c'est là qu'il m'a annoncé que mon chien boitait. Et que même s'il était Excellent, en raison de ce problème, il ne pouvait le placer premier. Il s'est donc retrouvé dernier du groupe.

Une éleveuse est venue me voir pour m'encourager à aller voir un ostéopathe, jugeant qu'il avait probablement une hanche démise ou quelque chose du genre. Je suis donc allé voir le juge qui avait frappé mon chien pour lui expliquer qu'à cause de son geste, mon chien a perdu le concours, qu'en plus je vais devoir payer des frais vétérinaires et que la moindre des choses c'est qu'il paye ces frais. Sur quoi il s'est rapidement énervé, disant qu'il allait porter plainte contre moi, car mon chien avait attaqué le flat ! Ce qui est bien entendu faux ! Le propriétaire du flat est venu, a admis que c'était son chien qui avait attaqué le mien, et que je

pouvais bien porter plainte, il s'en foutait. De toute manière, tout le monde sait depuis longtemps que son chien est dangereux et lui le premier, mais pourtant il l'a présenté en concours sachant que le règlement interdit les chiens agressifs ou dangereux. (Et moi je n'en savais rien, mon pauvre pépère n'a fait qu'approcher son museau du sien, comme tous les chiens le font entre eux...).

Les conséquences de ce geste sont multiples. D'une part il a perdu une exposition importante, d'autre part je ne peux pas encore le proposer à la saillie (donc perte de revenus conséquents pour moi...sachant que ces revenus allaient être uniquement consacrés à mon chien). Mon chien a l'air traumatisé par les chiens de couleur noire, il ne veut plus avancer quand il en voit, donc ça va rendre les prochaines sorties et expositions compliquées. Et il se retrouve avec une sale note dans son "CV". J'ai également perdu 50€ pour l'inscription et bien sûr plusieurs semaines d'entraînement et de toilettage pour l'occasion...

Pensez-vous qu'il soit possible de porter plainte pour cet événement ? Sachant que j'ai récupéré le numéro de téléphone de témoins sur place, je devrais avoir normalement 3 à 6 témoignages de gens choqués par l'attitude du juge (qui se trouve en plus être l'ex-président du Golden Club de France, donc un "intouchable" du milieu...). Je pense aller à la gendarmerie, accompagné des témoignages. Le soucis c'est qu'il n'y a pas de véritables séquelles sur mon chien (le sang n'a pas coulé avec la morsure, même s'il a vraiment eu mal...c'était la première fois de sa vie que j'entendais mon chien hurler de douleur), et que les gendarmes n'y connaissent probablement rien en chiens et ne vont probablement pas prendre toute cette histoire au sérieux... Je me suis fait agresser il y a quelques mois en balade par deux individus alcoolisés, j'avais filmé leur véhicule et noté leur numéro de plaque d'immatriculation, les gendarmes n'ont même pas cherché à les retrouver...

J'ai trouvé que l'article 521-1 du code pénal parlait des coups assésés à un chien. Que dois-je faire ? Est-il possible d'être dédommagé pour cet incident ? (Au moins les frais vétérinaires, au mieux la perte substantielle liée aux saillies...bref, un genre de dommages et intérêts).

Merci infiniment pour votre aide.

Skye

Par **Morgan BS**, le **25/02/2018** à **20:53**

Bonsoir,

Je vais voir la gendarmerie demain...personne n'aurait le moindre conseil pour être pris au sérieux ?

Merci...

Par **Morgan BS**, le **26/02/2018** à **16:21**

Eh beh...y'a plus utile comme forum :s

Domage...merci quand même !

Par **youris**, le **26/02/2018** à **16:56**

plus utile peut-être, mais certainement plus cher.

ce sont des bénévoles qui répondent (gratuitement) quand ils peuvent et aux questions qu'ils veulent.

vous pouvez toujours consulter un avocat mais ce ne sera pas le même prix.